

Analyse détaillée des décès par traumatisme d'enfants de moins de 15 ans – ADT

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

À partir de 2015, une enquête sur l'Analyse détaillée des décès par traumatisme d'enfants de moins de 15 ans (enquête ADT) est organisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS), avec la participation de la Direction générale de la santé et le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

OBJECTIF

Son objectif est de recueillir les circonstances détaillées de tous les cas de décès par traumatisme d'enfants de moins de 15 ans en France métropolitaine, afin de contribuer à la mesure en routine de leur évitabilité, pour guider les actions de prévention et de réglementation.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Pour tout décès par traumatisme d'un enfant un questionnaire devra être complété par le médecin ayant rédigé le certificat de décès. Ce questionnaire pourra aussi être complété par toute personne ayant pris en charge la victime et/ou ayant une connaissance fine des circonstances détaillées du traumatisme.

Ces informations recueillies seront transmises à l'InVS. Elles sont confidentielles* et réservées à l'usage du Département maladies chroniques et traumatismes de l'InVS.

*Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'InVS : Institut de veille sanitaire, Département des maladies chroniques et traumatismes, Unité traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex (téléphone : 01 41 79 68 75 ; e-mail : accidents@invs.sante.fr). Toute personne peut également s'opposer au traitement des données la concernant.